



› PROGRAMME INTERLUD

ORGANISER LA LOGISTIQUE URBAINE AUTOUR DE CHARTES PUBLIQUES-PRIVÉES

Créer 50 chartes de logistique urbaine d'ici fin 2022, tel est l'objectif du programme Interlud. Il s'adresse aux collectivités territoriales et aux professionnels du transport et de la logistique.

Avec une montée en puissance prévue en 2021, la mise en œuvre de Zones à faibles émissions (ZFE) et l'augmentation des livraisons BtoC en ville boostée par l'e-commerce imposent de nouvelles approches en logistique urbaine. Pour « Innovations territoriales et logistique urbaine durable », Interlud croise cet objectif. Lancé en mars 2020, il s'agit d'un programme financé à hauteur de 8,1 M€ par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec Total Marketing France, Rubis Antilles Guyane, Dyneff et SCAPED pour « obligés ». A l'initiative du bureau d'études Rozo, la CGI et sa filiale Logistic Low Carbon, le Cerema, l'Ademe et les directions DGITM et DGEC, son objectif est « d'optimiser les conditions de transport des marchandises en ville ». Jusqu'au 31 décembre 2022, Interlud prévoit « d'accompagner l'engagement volontaire d'acteurs publics et privés à l'échelle territoriale dans une démarche collaborative de signature de chartes pour une logistique urbaine plus durable et plus économe en

énergie ». Fin 2022, 50 chartes de trois ans sont envisagées dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomération moyennes et 10 petites (moins de 100 000 habitants).

FORMATIONS ET APPLICATIFS EN PROJET

Pour atteindre ces 50 chartes, Interlud prévoit trois étapes autour de la sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement. A l'attention des acteurs économiques dont les chargeurs, transporteurs et logisticiens, il se fixe notamment pour objectif de développer des applications mobiles (création ou reprise d'outils existants). Dans ce cadre, quatre domaines ont d'ores et déjà été identifiés et concernent la cartographie des arrêts de circulation, la localisation des stations d'avitaillement d'énergies alternatives dont électriques, gaz et hydrogènes, la localisation des emplacements de livraison et un comparateur de véhicules « propres ». Pour les acteurs privés comme publics, Interlud prévoit aussi la mise en œuvre de formations. Là encore, quatre champs ont été



identifiés autour de la conduite en livraison, l'évolution des flottes, l'exploitation des flux et la stratégie urbaine. Un site dédié à ce programme centralise les initiatives, innovations (à l'onglet « boîte à outils ») et aides disponibles pour y participer à l'adresse www.interlud.green.

PROCESSUS DE CONCERTATION À LANCER

Les travaux d'Interlud croisent les propositions du rapport « *Pour un commerce durable du commerce en ligne* »* remis aux pouvoirs publics le 11 mars. Réalisé par France Stratégie, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'Inspection générale des finances (IGF), il souligne « *le rôle crucial que joue la chaîne logistique du dernier kilomètre qui, lorsqu'elle est optimisée, peut entraîner un bilan positif du recours à la vente en ligne* » en minimisant, par exemple, ses émissions de gaz à effet de serre. Pour mettre en œuvre ces optimisations, l'Etat a missionné le 11



11 mars France Logistique et France Stratégie « *pour mener un processus de concertation avec les acteurs de la logistique et du commerce en ligne, les représentants des partenaires sociaux, les associations de consommateurs, environnementales et des collectivités territoriales pour faire*

émerger les conditions du développement des filières e-commerce et logistiques plus responsables et de formaliser des engagements en la matière ». ■

Erick Demangeon

*https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2021/Rapport_Devt_durable_commerce_en_ligne.pdf